

Notice de prise en main par les DPO

Atelier « Accompagner son enfant (8-10 ans) dans ses premiers pas numériques »

- **Publics visés** : les parents sur leur lieu de travail, avec la possibilité d'être accompagnés par leurs enfants.
- **Nombre de personnes maximum recommandé** : jusqu'à 30 personnes en présentiel. L'atelier peut également se dérouler à distance (atelier hybride).
- **Durée** : 1h30 (prévoir ½ heure de questions-réponses).
- **Lieu** : dans les entreprises et les administrations où se trouve un délégué à la protection des données (DPO).

1. Pourquoi ?

Les parents sont souvent démunis face aux usages numériques de leurs enfants, ils ont besoin de conseils pratiques et de ressources clé en main. Or ils n'ont pas beaucoup de temps disponible pour se former aux enjeux du numérique, c'est pourquoi la CNIL et l'AFCDP proposent de les sensibiliser sur leur lieu de travail.

Ce kit est créé pour aider les parents à accompagner leurs enfants dans leurs usages numériques et favoriser le dialogue en famille. Des conseils pratiques et des ressources pédagogiques pour aller plus loin sont proposés.

2. Comment ?

La possibilité est donnée aux DPO d'animer des ateliers sur la parentalité numérique, dans les entreprises et les organismes publics. Chaque délégué a la liberté d'adapter son propos et le contenu du kit selon son organisation et les profils de ses collègues.

Cet engagement des DPO permet par ailleurs d'aborder la protection des données personnelles dans une démarche de sensibilisation originale et d'en faire un sujet qui touche chaque salarié, au-delà de son métier.

3. Contenu du kit

Le kit prend la forme d'un power point et a vocation à être actualisé, en fonction de l'évolution des technologies et des usages.

Les pratiques numériques des enfants étant très différentes en fonction de leur âge, un premier support est créé pour les parents d'enfants en école primaire, de 8 à 10 ans. Deux autres kits seront proposés pour les parents d'enfants au collège, puis au lycée.